Vous êtes une administration ?

Vérifié le 19 mars 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La direction de l'information légale et administrative (DILA), met à la disposition des communes des services en ligne innovants pour simplifier la vie des usagers. Près de 7 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif.Le raccordement des communes au dispositif est simple, gratuit et rapide.

Les tutos Service Public (https://www.service-public.gouv.fr/P10376)

Bouquet de services aux mairies

(https://www.service-public.gouv.fr/P10006)

Homologation des formulaires CERFA

(https://www.service-public.gouv.fr/P10300)

Devenir Partenaire (https://www.service-public.gouv.fr/P10005)

Services en relation avec le public : indicateurs de satisfaction et de qualité de service

(https://www.service-public.gouv.fr/P10027)

Co-marquage (https://www.service-public.gouv.fr/D10001)